



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE EXTRAORDINAIRE MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 20 décembre 2023 à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Linda Audet
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

INSCRIPTION

DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE

Conformément à l'article 325, alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière fait signer le formulaire de renonciation à l'avis de convocation aux membres du conseil présents.

23-12-329

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

23-12-330

EMBAUCHE DE M. DAVID PATERSON À TITRE D'OPÉRATEUR CONCIERGE - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures au poste d'opérateur concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire, conformément aux dispositions de la convention collective ;



N° de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE M. David Paterson a déposé sa candidature et qu'il possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. David Paterson à titre d'opérateur concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire à compter du 3 janvier 2024, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur.

23-12-331

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SERVICE CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2024 »

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de créer des opportunités d'emplois aux étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de main-d'œuvre supplémentaire pendant la période estivale pour le bon fonctionnement des activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisir, culture et vie communautaire à demander à Service Canada de verser une subvention à la municipalité pour chacun des emplois étudiants décrits ci-dessous, et ce, dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2024 » (ECC) :

- 1 coordonnateur aux emplois étudiants ;
- 5 moniteurs de camp de jour ;
- 2 animateurs en sports et loisirs.

D'AUTORISER la directrice du Service loisir, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

23-12-332

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – 2023 »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution 06-03-088 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a confié à Dessercom inc., organisme délégué, d'organiser le transport adapté pour la municipalité depuis 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté la grille tarifaire par la résolution 18-01-018 ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté les prévisions budgétaires 2023 par la résolution 22-12-310 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a indiqué ses intentions de réaliser un plan de transport et de développement des services en transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a prévu de contribuer pour le service de transport adapté une somme de 170 000 \$ en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE 5255 déplacements ont été effectués en 2022 et que la Ville prévoit effectuer environ 4201 déplacements en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du « Programme de subvention au transport adapté - volet I », une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour prise de décision ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence ;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base de 110 500 \$ pour l'année 2023 dans le cadre du « Programme de subvention au transport adapté - volet I » ;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage, s'il y a lieu ;

D'AUTORISER la directrice générale de la Ville ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

23-12-333

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – 2024 »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution 06-03-088 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a confié à Dessercom inc., organisme délégué, d'organiser le transport adapté pour la municipalité depuis 2016 ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté la grille tarifaire par la résolution 18-01-018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a adopté les prévisions budgétaires 2024 par la résolution 23-12-290 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a indiqué ses intentions de réaliser un plan de transport et de développement des services en transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a prévu de contribuer pour le service de transport adapté une somme de 193 240 \$ en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE 4201 déplacements ont été effectués en 2023 et que la Ville prévoit effectuer environ 4582 déplacements en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du « Programme de subvention au transport adapté – volet I », une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour prise de décision ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence ;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base de 125 606 \$ pour l'année 2024 dans le cadre du « Programme de subvention au transport adapté – volet I » ;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage, s'il y a lieu ;

D'AUTORISER la directrice générale de la Ville ou son représentant légal à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

23-12-334

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF – VOLET II »

CONSIDÉRANT QUE le volet II du « Programme d'aide au développement du transport collectif » du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a pour objectifs de conserver, d'accroître et d'améliorer l'offre de services de transport collectif rural et interurbain pour en favoriser l'utilisation ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon figure dans la liste des organismes admissibles au « Programme d'aide au développement du transport collectif - volet II » et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation des services de transport collectif en milieu rural ;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif effectue environ 4550 transports par année à Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide au développement du transport collectif - volet II » du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

23-12-335

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE POUR OBTENIR L'ACCORD DE PRINCIPE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) SUR LA SOLUTION RETENUE À LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accueilli favorablement la demande d'aide financière déposée pour le remplacement du réservoir d'eau potable dans le cadre du PRIMEAU 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH exige que la municipalité obtienne préalablement l'accord de principe du MELCCFP sur la solution retenue à la confection des plans et devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale à déposer une demande auprès du MELCCFP pour obtenir l'accord de principe du ministère sur la solution retenue à la confection des plans et devis pour le remplacement du réservoir d'eau potable.

23-12-336

MENTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE M. DENIS LÉVESQUE, LAURÉAT DU PRIX HOMMAGE AUX AÎNÉS 2023 POUR LE NORD-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Prix Hommage aux Aînés du Gouvernement du Québec vise à souligner l'apport d'une personne aînée œuvrant bénévolement dans sa région pour favoriser le mieux-être des personnes aînées ainsi que leur participation accrue à la société ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lévesque s'est engagé auprès des personnes de tous les âges, tout particulièrement les personnes aînées, dont il a su faire reconnaître l'expérience et la valeur pour la collectivité notamment en favorisant les liens intergénérationnels et que son dévouement lui a valu le respect et l'admiration de tous ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Lévesque est le lauréat 2023 de ce prix pour la région Nord-du-Québec et qu'il y a lieu pour la Ville de souligner cet évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

DE FÉLICITER M. Denis Lévesque pour l'obtention du Prix Hommage aux Aînés 2023 pour le Nord-du-Québec et le remercier chaleureusement pour son implication dans notre communauté.

23-12-337

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) POUR LA « JOURNÉE DES AÎNÉS »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal organisera une journée pour les aînés de la Ville de Lebel-sur-Quévillon le 26 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement a pour objectif de :

- Favoriser le vieillissement actif et ainsi instaurer les meilleures conditions possibles afin que les personnes aînées demeurent dans notre milieu de vie et contribuent pleinement au développement économique, social et culturel de Lebel-sur-Quévillon ;
- Soutenir l'implication d'étudiants de l'école secondaire La Taïga afin de favoriser le dialogue et la solidarité intergénérationnels ;
- Briser l'isolement des aînés en contribuant à leur vie active ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale ou le directeur général adjoint, à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC) pour l'organisation de la « Journée des aînés » qui se tiendra le 26 janvier 2024 et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

INSCRIPTION

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Trois citoyens sont présents dans la salle et un en vidéoconférence et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Transport adapté
- Plan d'action Société du Plan Nord

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

23-12-338

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par
Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

QUE la séance soit et est levée à 19 h 50 h.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 23-12-329 à 23-12-338 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 21^e jour du mois de décembre 2023.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière

